

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

Délibération
2026-06-23

M. SALAU Claude Maire,

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	18

Présents : Mrs et Mme, FLORENSON Fabien, LEROUX Aurélie, ROLLET Franck, EYMARD Françoise, PIQUERAS MARTINEZ José, BUYCK Marie-France, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LAROZAS Daniel, TACCIA Stephen, DESPALLES Brigitte, MUCHA Jean-Philippe, EULA Patricia, GASQ Stéphania, CAVALIER Grégory.

Absent(s) : Mme WU-ROLLIN Florence

Excusé(s) : M. ALBINI Simon, M. BOULOGNE Damien, M. PRIORON Hervé

Date de la Convocation
01/06/2026

Pouvoir (s) : M. ALBINI Simon donne procuration à M. PIQUERAS-MARTINEZ José
M. BOULOGNE Damien donne procuration à Mme LEROUX Aurélie
M. PRIORON Hervé donne procuration à M. CAVALIER Grégory

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUYCK Marie-France

Objet de la Délibération :

Désignation Délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

- Vu le code électoral,
- Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté 30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,
- Vu la circulaire NOR/INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 05/06/2026 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,
- Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026, compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Saint Julien de Peyrolas sont délégués de droits et que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.
- L'élection de ces délégués et suppléants doit se faire à bulletin secret et sans débat.

• Vu les candidatures :
Délégués Titulaires

- Claude SALAU
- Françoise EYMARD
- Damien BOULOGNE
- Aurélie LEROUX
- Stéphane TACCIA

Suppléants

- Marie-Fr
- Daniel LAROZAS
- Patricia EULA

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_23-DE



Le bureau électoral est composé du Maire, Président,
Des deux plus jeunes présents : M. LAROZAS Daniel et M. CAVALIER Grégory
Des deux plus anciens présents : Mme EYMARD Françoise et Mme EULA Patricia

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire

- 1) « les cinq délégués titulaires au scrutin majoritaire à deux tours, l'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour et la majorité relative suffit »
- 2) « les trois délégués suppléants au scrutin majoritaire à deux tours, l'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour et la majorité relative suffit ».

Proclamation de l'élection des cinq délégués titulaires :

- Monsieur **Claude SALAU** né le 01/12/1962 à Libourne (33), domicilié 26 chemin de la plaine à Saint Julien de Peyrolas, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Madame **Françoise EYMARD** née le 16/05/1960 à Pont St Esprit (30), domiciliée 2578 route de St Paulet à St Julien de Peyrolas, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur **Damien BOULOGNE** né le 17/08/1986 à Bagnols sur Cèze (30), domicilié 17 chemin du colombier à St Julien de Peyrolas, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Madame **Aurélie LEROUX** née le 06/10/1980 à Bagnols sur Cèze (30), domiciliée 9 impasse de la bonnette à St Julien de Peyrolas a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur **Stéphane TACCIA** né le 06/09/1978 à Pierrelatte (26), domicilié 8 impasse de la bonnette à St Julien de Peyrolas a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Proclamation de l'élection des trois délégués suppléants :

- Madame **Marie-France BUYCK** née le 21/03/1961 à Cambrai, (59), domiciliée 1172 route de St Paulet à St Julien de Peyrolas, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Monsieur **Daniel LAROZAS** né le 19/08/1988 à Alès (30), domicilié 104 route de Barjac à Saint Julien de Peyrolas, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Madame **Patricia EULA** née le 08/08/1960 à Cavaillon (84), domiciliée 25 chemin de la croix de sablet à Saint Julien de Peyrolas, a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Les résultats du vote font ressortir sur 18 votants : 17 bulletins exprimés et 1 vote blanc.
La liste proposée est élue à la majorité

Certifie que la présente délibération a été :
Publiée le 08 /06/2026
Transmise au représentant de l'Etat le 08/06/2026

Pour extrait conforme
Le Maire
C.SALAU

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.